

CONCOURS PHOTO ET DESSIN

Règlement

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des 10 ans de Nature En Jeux, l'association organise un concours de photos et dessins :

“Regard nature sur le Lauragais”.

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo et dessin est ouvert à toute personne, amateurs ou professionnels de tout âge (adultes et enfants). Les photos devront être prises obligatoirement sur le territoire du Lauragais. Les photos et les dessins devront avoir pour sujet la nature en Lauragais.

La participation au concours est gratuite. Les mineurs participant doivent être impérativement inscrits par l'intermédiaire d'un responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo ou un dessin, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les retouches et/ou créations graphiques sont autorisées mais doivent être indiquées clairement sur papier libre adjoint. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il est l'auteur du dessin présenté. Les dessins devront être des œuvres originales. Toutes les techniques de peinture/dessin sont autorisées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété d'un dessin. Celui-ci peut-être librement inspiré d'une œuvre existante. Dans ce cas l'œuvre en question devra être indiquée sur papier libre adjoint.
- les photographies ne doivent pas présenter des personnes identifiables, sauf autorisation écrite du sujet, accompagnant la photographie.

Chaque photo doit être accompagnée du lieu où elle a été prise et d'un titre. Chaque photographe est invité à donner une description de son cliché (caractéristiques techniques, impression, perception, ressenti etc...).

Chaque dessin doit être accompagné d'un titre et du sujet d'inspiration, du lieu si c'est un paysage. Chaque artiste est invité à donner une description plus complète de son dessin (technique utilisée, impression, ressenti, perception etc...)

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image (photo ou dessin) hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs

assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème de la nature en Lauragais.

1 Article 3 : Les conditions techniques des photos et dessins

Le thème de ce concours doit être respecté : « Regard Nature sur le Lauragais »

Critères :

- La photo doit impérativement être prise dans le Lauragais
- Le dessin doit être inspiré de la nature en Lauragais
- La photo peut être retouchée, sous réserve d'indiquer clairement les modifications
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc. mais peut être signée.
- Les dessins peuvent être signés mais non marqués avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc.
- 1 photographie et/ou un dessin par participant maximum.
- Format des photographies ou des dessins A4 maximum.

A la réception des photos et des dessins, le jury sélectionne les images qui seront exposées lors des 10 ans de l'Association Nature en Jeux, le samedi 5 juillet 2025, à la Minoterie de Gardouch. Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ou les qualités esthétiques des photographies ou dessins.

Article 4 : Catégories et prix

Parmi les photos sélectionnées et exposées, le jury prévoit dans choisir 6 qui seront primées et récompensées par des lots. Les œuvres primées se répartiront comme suit :

- 1 adulte professionnel pour chaque catégorie (dessin et photo)
- 1 adulte amateur pour chaque catégorie (dessin et photo)
- 1 enfant pour chaque catégorie (dessin et photo)

Soit 6 œuvres primées au total.

Le Jury se réserve le droit de primer une œuvre supplémentaire dans chaque catégorie (photo et dessin) en cas de « Coup de Coeur du Jury.

Les lots seront remis lors d'exposition et des 10 ans de l'association, le samedi 5 juillet à 17h30 à la Minoterie de Gardouch.

Article 5 : Utilisation des photographies et dessins

Les œuvres sélectionnées et les œuvre primées seront exposées pendant la journée du 5 juillet à la Minoterie de Gardouch. Les auteurs en conservent tous les droits.

Les photos et dessins sélectionnés ou non, primés ou non, seront restitués sur demande à partir du 7 juillet 2025.

Article 6 : Calendrier.

Le dépôt des photos et dessins peut avoir lieu jusqu'au **15/06/2025**.

Les dessins doivent être envoyées ou déposés à l'adresse postale ci-dessous.

Les photographies doivent être imprimées par le candidat et envoyées ou déposées à l'adresse postale suivante :

Nature En Jeux

Espace En Gauzy, 5 Route de Toulouse, Salles-sur-l'Hers, France, 11410

Article 7 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

2

Article 8: Litiges et différends

La participation au concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du concours objet du litige.

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos et dessins – 10 ans de Nature en Jeux

“Regard Nature sur le Lauragais”

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Catégorie (Dessin ou Photographie) :

Professionel/Amateur/Mineur :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours Photo et Dessin 2025 à l’occasion des 10 ans de l’association Nature en Jeux sur le thème “Regard nature sur le Lauragais”.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter les commentaires ou informations concernant votre œuvre, sur papier libre.

A

.....
.....,Le

Signature

Signature des parents
avec la mention “Bon pour accord”